

Sujet : [INTERNET] enquête publique Bramard
De : MANU SALGADO <manusalgado43@orange.fr>
Date : 24/05/2022 11:08
Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part des remarques suivantes concernant le projet d'aménagement de la zone économique de Bramard.

Notre arrondissement et plus particulièrement notre territoire communautaire est dépourvu de surface économique et la demande de la part d'artisans et d'entrepreneurs est quotidienne. Par conséquent, notre territoire doit se doter d'une offre adaptée pour répondre à nos acteurs locaux. On peut considérer que les zones économiques sont d'intérêt général pour permettre à nos collectivités d'être en possession de ressources pour faire fonctionner ses services qui font partie de l'attractivité et de la vie quotidienne de notre zone géographique. Notre territoire doit éviter de se retrouver dans la configuration de certaines communes-dortoirs avec uniquement des logements, sans économie qui est aussi un soutien indéniable aux acteurs locaux (hébergeurs, commerçants, services...)

En effet, de par sa compétence économique la communauté de communes reçoit des ressources fiscales et la commune des ressources foncières grâce à la mise en place de foncier à vocation économique. L'avenir de notre société doit respecter l'écologie : équilibre et compatibilité entre économie et environnement. Ce projet a pris en compte les prescriptions et les obligations de l'état, tant en études environnementales qu'en mesures compensatoires.

Aujourd'hui, 1 millions d'euros ont été approvisionné par la communauté de communes pour œuvrer dans la voie du respect du milieu hydraulique superficiel et la protection des espèces qui vivent sur cet espace.

Enfin, notre territoire, après une étude exhaustive, a réalisé un diagnostic sur les possibilités d'agrandissement de nos zones économiques et de la faisabilité de rénovation de nos friches industrielles. Toutes les solutions d'aménagement des anciens tènements artisanaux ou industriels ont été mises en œuvre. Les possibilités d'agrandissement de zones économiques sont en cours.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, je vous donne l'avis du Maire de Saint Didier en Velay, qui est favorable à l'aménagement de la zone économique de Bramard.

Cordialement.

Emmanuel Salgado